

AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



Dossier d'Inscription PSE 2

Vous souhaitez vous engager dans une formation aux Premiers Secours en Équipe de Niveau 2 (PSE 2) qui peut déboucher sur une activité saisonnière ou professionnelle dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique.

Aqua' Sauvetage Varois est une association qui organise des formations initiales et continues principalement en relation avec les métiers de la natation et du sport. Elle présente également ses candidats aux examens officiels. L'Organisme de Formation regroupe des adeptes du milieu sportif, tous passionnés de sauvetage et de secourisme. Ils sont tous affiliés à la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport.

L'entrée en formation PSE 2 vous engage à respecter la planification de celle-ci.

Aqua' Sauvetage Varois s'engage à mettre en place les moyens humains, matériels et pédagogiques nécessaires à la réussite de chacun des apprenants, en conformité avec les référentiels du Centre National de Formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport. Le fait de suivre la formation PSE 2 ne donne pas ni le titre, ni le diplôme d'équipier secouriste. Dans le cas où l'apprenant ne valide pas un ou plusieurs objectifs pédagogiques, *Aqua' Sauvetage Varois* proposera une journée de rattrapage. En cas de non validation, l'Organisme de Formation ne pourra pas être tenu pour responsable.

La formation PSE 2 vient en complément de la formation PSE 1. L'apprenant doit être à jour de sa formation continue annuelle obligatoire (ou un PSE 1 en cours de validité), et connaître parfaitement toutes les procédures et techniques du secouriste.

Aqua' Sauvetage Varois se réserve le droit de retirer la candidature des apprenants inscrits ne remplissant pas les conditions d'assiduité ou de rigueur. De plus, aucun remboursement de la formation ne sera, ni effectué, ni exigible en cas de non présentation à l'examen ou pour un des motifs précédemment cités.

Notre valeur ajoutée :

Notre formation est encadrée par des formateurs de formateurs, formateurs en premiers secours, ayant une réelle activité opérationnelle. Cela permet d'apporter un réalisme supplémentaire de la formation pour que les apprenants soient plongés dans leur futur rôle d'équipier secouriste (PSE 2).

NOM, Prénom, Date et Signature :

Précédée de la mention « **lu et approuvé** »



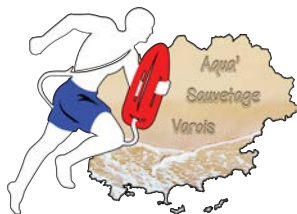
Association n°W833004217 fondée le 25 juin 2018 (JORF n°1497 du 07 juillet 2018)

128 chemin François de Belsunce sise LE VAL (83143)

☎ 06 19 55 50 59 - ✉ info83@fspaca.fr

SIRET : 840 964 258 00015 – Code APE 8559B

Version du 26/08/2025



AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



Informations PSE 2

Déroulement de la session :

Dates et lieu de la Formation : **les 08, 09, 10 et 11 novembre 2025 – Carcès**

Dates et lieu de la Formation : **les 26, 27, 28 février et 01 mars 2026 – Golfe de Saint-Tropez**

Durée : **29 heures minimum**

Le programme de formation vous sera communiqué dès retour de ce présent dossier

Contact : **Damien SPIESS** - Téléphone : **06 19 55 50 59** - Mail : info83@fspaca.fr

Formations auxquelles nous pouvons encore vous préparer :

Formations Continues en Secourisme

Premiers Secours en Équipe niveau 1

Premiers Secours en Équipe niveau 2

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Formations Continues du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Formation au Surveillant Sauveteur Aquatique en Eaux Intérieures et Littoral

Formations de Formateurs en Prévention et Secours Civiques

Formations de Formateurs en Premiers Secours

Condition d'accès

Obtenir au préalable le PSE 1

Avoir impérativement 16 ans au dernier jour de la formation

S'acquitter des frais de formation

S'engager à suivre assidûment la formation.

Le cout de votre Formation :

300,00 €* pour votre formation PSE 2 (dont 150,00 € d'acompte)

*** Hors Frais de Gestion pour les financements « Compte Personnel de Formation » et/ou « Pôle Emploi » et/ou OPCO,
Pour plus d'information, nous contacter**



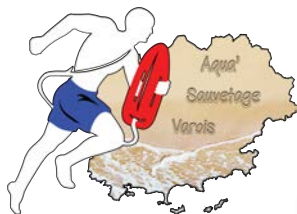
Association n°W833004217 fondée le 25 juin 2018 (JORF n°1497 du 07 juillet 2018)

128 chemin François de Belsunce sise LE VAL (83143)

☎ 06 19 55 50 59 - ✉ info83@fspaca.fr

SIRET : 840 964 258 00015 – Code APE 8559B

Version du 26/08/2025



AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



Déroulement de la Formation

Premiers Secours en Equipe niveau 2

Pré requis : PSE 1 (en cours de validité ou à jour de la formation continue).

Objectifs : Le PSE 2 a pour objectif de faire acquérir aux apprenants les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, au sein d'une équipe ou en qualité de chef de binôme, avec matériels, dans le cadre d'opérations de secours.

Contenu de la formation :

- Rôle et mission de l'équipier secouriste
- Protection et sécurité
- Rappel sur les bilans
- Les malaises et affections spécifiques
- Les atteintes circonstancielles
- Les traumatismes
- Les souffrances psychiques et comportements inhabituels
- Relevages et brancardages
- Les situations particulières

Conditions de délivrance du PSE 2 :

Une évaluation individuelle portant sur l'apprentissage de tous les gestes techniques

Une évaluation en équipe où le candidat doit atteindre au moins une fois les 7 objectifs pédagogiques définis

Les 08, 09, 10 et 11 novembre 2025 – 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 – Carcès

Les 26, 27, 28 février et 01 mars 2026 – 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 – Golfe de Saint-Tropez



AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



Fiche de Renseignements Administratifs

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Lieu :

Département :

Sexe :

Age :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Adresse email :

Téléphone :

Situation Professionnelle :

Diplômes Scolaires :

Diplômes et Brevet Sportifs détenus :

Numéro, date et lieu d'obtention du PSE 1 :

Date de la dernière Formation Continue PSE :

Choix de la formule PSE 2 :

Formule	Durée	Coût	X
PSE 2	29h Minimum	300,00 € (dont 150,00 € d'acompte) *	

* Possibilité de prise en charge du coût de la formation par la formation professionnelle (OPCA, CPF, Pole Emploi), nous contacter
Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant et d'opposition à leur traitement.

La formation est ouverte à toutes les personnes souhaitant se former pour devenir Equipier Secouriste, les places étant limitées, les dossiers seront retenus par ordre d'arrivée et complet.



Association n°W833004217 fondée le 25 juin 2018 (JORF n°1497 du 07 juillet 2018)

128 chemin François de Belsunce sise LE VAL (83143)

☎ 06 19 55 50 59 - ✉ info83@fspaca.fr

SIRET : 840 964 258 00015 – Code APE 8559B

Version du 26/08/2025



AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



Autorisation Parentale

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION A LA FORMATION

« Premiers Secours en Équipe niveau 2 »

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Autorise ma fille / mon fils :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

à :

À participer, à la formation PSE 2, dispensée par l'organisme :

« Aqua' Sauvetage Varois »

Centre Départementale de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport

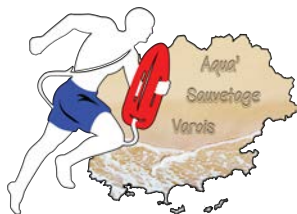
qui se déroulera : (choisir la session)

- ☐ Les 08, 09, 10 et 11 novembre 2025 – 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 – Carcès
- ☐ Les 26, 27, 28 février et 01 mars 2026 – 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 – Golfe de Saint-Tropez

Pour faire valoir ce que de droit,

Signature :





AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



Information Assurance durant votre formation

Responsabilité civile :

Garantie les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels.

Protection juridique de base :

Le sinistre garanti est le litige ou le différend dont le fait générateur se situe pendant la période où l'assuré a la qualité de membre.

Garanties individuelles Accidents :

- Capital décès : 17 000 €
- Capital invalidité : 33 000 € réductible en fonction du taux d'IPP
- Remboursement du forfait hospitalier, sans limitation, ni montant, ni durée
- Frais de prothèse dentaire : 50 €
- Bris de lunettes ou frais de lentilles : 70 €
- Frais de soins : en complément de la Sécurité Sociale à concurrence de 100 % du tarif de responsabilité
- Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits : à concurrence des frais réels.

Garanties Assurances :

Les garanties d'assistance sont assurées aux victimes dès lors que l'accident ou la maladie grave est survenu plus de 50 km de leur domicile (à moins de 50 km du domicile, les frais de premier transport sont pris en charge).

Prise en charge du déplacement aller-retour d'un proche lorsque l'assuré est hospitalisé plus de 10 jours.

Prise en charge du retour prématuré de l'assuré en déplacement à l'étranger en cas de décès de son conjoint ou d'un ascendant au premier degré.

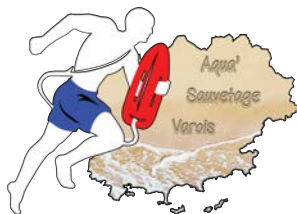
Couverture Responsabilité Civile de l'Adhérent :

L'adhérent est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties.

La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite Aqua' Sauvetage Varois vous permet principalement de vous prémunir contre un risque engageant un tiers. C'est pourquoi, nous vous informons de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

Il s'agit en particulier d'une individuel accident, ou d'une garantie complémentaire en perte de salaire ou de revenus n'ayant pas pour objet de se substituer aux obligations des employeurs et aux organismes de prévoyance, elle n'intervient qu'en complément de ceux-ci. En prenant en charge la surprime, vous pouvez procéder à une extension de vos garanties.

Si vous souhaitez développer une telle extension de garantie, qui serait à votre charge, vous devez nous contacter.



AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



Règlement Intérieur à respecter lors de la formation

Article 1 : Toute personne en formation au sein du *CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois* est couverte par une assurance pour l'activité nommée, pendant les heures de la formation.

Article 2 : Toute personne en formation doit fournir un dossier d'inscription complet (acompte compris). Ce dossier est à faire parvenir au *CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois*, soit par courrier au 128 chemin François de Belsunce – 83143 LE VAL, soit par email à info83@fspaca.fr. Ce dossier pourra être refusé s'il est incomplet.

Article 3 : Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui lui est mis à disposition pendant la durée de la formation.

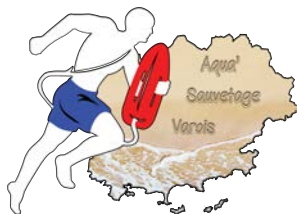
Article 4 : Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage également à suivre la formation qu'elle a entreprise.

Article 5 : Toutes convocations, renseignements, informations et conseils seront transmis par email. L'apprenant s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par email ou par téléphone dans le cadre de son dossier.

Article 6 : Le *CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois* s'engage à fournir les RIF et les RIC correspondant à l'unité d'enseignement.

Article 7 : Toute formation commencée est due, sauf empêchement de force majeure justifiée et apprécié par le comité directeur du *CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois*. Pour valider l'inscription à la formation, l'acompte sera encaissé, et ce dernier ne sera pas remboursé en cas d'annulation de la part de l'apprenant, sauf sur présentation d'un certificat médical de non aptitude médicale ou en cas de force majeure, avec présentation de justificatif officiel.

Article 8 : En cas de non-respect du présent règlement, ou du règlement qui sera fourni dans le livret d'accueil de l'apprenant, le comité directeur du *CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois* se réserve le droit de prononcer l'exclusion de l'apprenant sans aucun remboursement.



AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Le règlement européen a renforcé en 2018 les droits des personnes et les implications du responsable de traitement des données personnelles via le RGPD.

Votre inscription à une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le service administratif du *CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois*, situé au 128 chemin François de Belsunce – 83143 LE VAL.

La finalité du traitement des données sert :

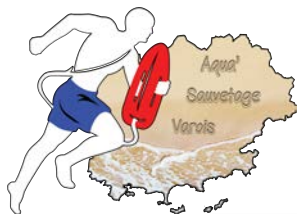
- ⇒ A l'inscription de l'apprenant à l'une de nos formations ;
- ⇒ Au positionnement de l'apprenant (questionnaire d'entrée, .../...)
- ⇒ A la fusion des données administratives vers les objectifs pédagogiques de l'apprenant afin de permettre un suivi de formation ;
- ⇒ A la création et l'envoi de l'attestation, du certificat et/ou du diplôme en fin de formation, ou d'examen du participant ;
- ⇒ Au suivi du cursus de formation continue.

Les données sont recueillies auprès de tous les apprenants du *CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois*, car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation. En cas de non fourniture de ces données, l'apprenant ne pourra pas être inscrit à la formation.

Le type de données collectées sont celles de son identité personnelle, sa date et son lieu de naissance, son adresse postale et professionnelle (en cas de prise en charge financière de son employeur), coordonnées téléphoniques, adresse email, copies d'une pièce d'identité, copie des diplômes.

Les données sont à destination du service administratif du *CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois* dans le but de les enregistrer sur des plateformes destinées à la gestion de la formation, à la création d'attestation, de certificat et/ou de diplôme suivant le type de formation, le suivi de son cursus de formation continue, celles-ci étant en règle face aux obligations du RGPD.

La durée de conservation des données est de trente ans conformément aux obligations. Vous pouvez demander et accéder à vos données personnelles, vous opposer au traitement de celles-ci, les faire rectifier ou les faire effacer. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au responsable administratif du *CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois* à l'adresse email suivante : protectiondesdonnees@asv83.fr



AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



Conditions Générales de Ventes (CGV)

Objet : Les Conditions Générales de Ventes (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et les obligations du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois et de son client dans le cadre de la vente d'actions de formation. Toute inscription à la formation auprès du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois implique l'acceptation sans réserve du client des présentes CGV.

Proposition commerciale : Pour chaque formation, le CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois s'engage à fournir une proposition commerciale au client. Ce dernier est tenu de le retourner au CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois, daté, signé (et tamponné dans le cas d'une entreprise), avec la mention « bon pour accord ».

Prix et modalités de paiement : Les prix des différentes formations sont indiqués en Euros. Le CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois n'étant pas assujéti à la TVA, le prix indiqué est donc celui qui devra être versé. Le règlement de la facture se fera au moment de l'inscription, ou sauf cas particulier, à l'issue de la formation. En cas de retard de paiement, aucun document validant la formation ne sera remis à l'apprenant. Le règlement peut être réalisé par virement bancaire, chèque, espèces ou carte bancaire (sous conditions, se rapprocher du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois). Le paiement donnera lieu à l'établissement systématique d'une facture.

Prise en charge : Si le client bénéficie d'un financement de la formation par un Opérateur de Compétences (OPCO), ou via le Compte Personnel de Formation (CPF), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. D'une manière générale, les demandes auprès des OPCO sont à effectuer entre un à deux mois avant le début de la formation, et les demandes via le CPF sont à effectuer au minimum onze jours ouvrés avant le début de la formation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de la formation sera facturé au client.

Dédommagement, réparation ou dédit : Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit. En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire dans un délai compris entre dix-neuf et huit jours calendaires, l'entreprise s'engage à verser au CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois une indemnité forfaitaire de 30 % du montant Net par journée de formation objet du dédit. En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire dans un délai inférieur à huit jours calendaires, l'entreprise s'engage à verser au CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois une indemnité forfaitaire de 100 % du montant Net par journée de formation objet du dédit. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire ou de la personne physique et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

La responsabilité du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution de la formation découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Litiges : Il est convenu entre les parties que si une contestation ou un différend ne pouvait être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce ou le Tribunal de Grande Instance seraient les seuls compétents pour régler le litige.



AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



A remplir par tous les apprenants

Je soussigné(e) (NOM et Prénom) :

➤ Atteste accepter la page « Informations Formation PSE 2 » ?

OUI ☐ NON ☐

➤ Atteste l'exactitude des renseignements donnés ?

OUI ☐ NON ☐

➤ Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurances ?

OUI ☐ NON ☐

➤ Atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur ?

OUI ☐ NON ☐

➤ Atteste avoir pris connaissance du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) et accepte la collecte et l'utilisation des données renseignées dans ce dossier ?

OUI ☐ NON ☐

➤ Atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes (CGV) ?

OUI ☐ NON ☐

➤ Atteste céder mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les photos, films ou tout autre support permettant la promotion des activités du CDF FNMNS 83 – Aqua' Sauvetage Varois ?

OUI ☐ NON ☐

➤ Atteste m'engager à ne rien dissimuler sur mon état de santé ?

OUI ☐ NON ☐

➤ Avoir besoin d'un aménagement de la formation (dans le cadre d'une situation de handicap) ?

OUI ☐ NON ☐

Fait à :

Le :

Signature de l'apprenant :

Précédé de la mention « Lu et Approuvé »



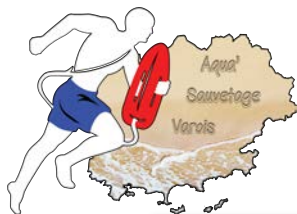
Association n°W833004217 fondée le 25 juin 2018 (JORF n°1497 du 07 juillet 2018)

128 chemin François de Belsunce sise LE VAL (83143)

☎ 06 19 55 50 59 - ✉ info83@fspaca.fr

SIRET : 840 964 258 00015 – Code APE 8559B

Version du 26/08/2025



AQUA' SAUVETAGE VAROIS

Centre Départemental de Formation – Var – Région PACA - FNMNS
Organisme de Formation déclaré sous le n° 93.83.05620.83



Pièces à fournir au dossier d'inscription

Dossier à renvoyer par mail : **info83@fspaca.fr**

- ☐ Bulletin d'inscription complété ;
- ☐ Copie de votre diplôme PSE 1 ;
- ☐ Copie de l'attestation de formation continue PSE 1 ;
- ☐ 1 photo d'identité (en format numérique si possible) ;
- ☐ Photocopie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité ;
- ☐ L'autorisation Parentale signée pour les apprenants mineurs ;

Pour le règlement de la formation, vous pouvez l'effectuer :

- Soit par chèque bancaire à l'ordre d'Aqua' Sauvetage Varois, à l'adresse de l'organisme de formation, 128 chemin François de Belsunce – 83143 LE VAL.
- Soit par virement bancaire (RIB sur demande)
- Soit via votre Compte Personnel de Formation (nous contacter)

SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA ADMIS POUR POUVOIR PARTICIPER A LA FORMATION.

